

Définition de la ludothèque

La ludothèque est un lieu d'accueil, basé sur la pratique ludique, où des jeux et jouets sont mis à disposition des différents publics, nommés usagers.

Un soin particulier est apporté par l'équipe aux diverses propositions selon l'âge ou les compétences estimée des usagers, ainsi qu'aux aménagements des espaces qui facilitent le jeu libre et la convivialité.

La ludothèque propose :

- Le jeu sur place, à travers les différents espaces jouets (exercice, symbolique, assemblage), mais aussi avec les jeux de règles, plus communément appelé jeux de société.
- Le prêt de jeux, soumis à adhésion.
- La privatisation de la ludothèque par des structures dans le cadre de leurs activités (centres sociaux - ALSH - établissements scolaires - autres associations - etc).
- La location de jeux en bois/surdimensionnés.
- Des animations hors les murs, grâce au Ludobus : en structures, événements public ou privé - sur devis.
- Des animations proposées autour du jeu : Fête mondiale du jeu, atelier de création, soirées jeux, ateliers « Parentalité ».
- Des privatisations « anniversaire ».

La ludothèque est un lieu de vie où adultes, parents, accompagnants sont invités à partager du temps ludique avec les enfants. A noter que les adultes gardent l'entière responsabilité des enfants au sein du lieu pendant leur temps de présence.

Informations Générales

Horaires d'ouverture au public (hors privatisation)

Afin de conserver un confort de jeu pour chacun, l'accueil au sein de la ludothèque se fait sur réservation (hors retour-emprunt de jeux) sur des créneaux 1h30 dans la limite de 35 personnes par créneau. La consultation de ces horaires et la réservation se font en ligne sur le site www.jeuxmamuse.fr.

Notons que l'ouverture en soirée (19h30 – 22h30) du 2ème vendredi du mois est destinée à un public ados/adultes et sont des soirées « jeux de sociétés ».

Les ouvertures des derniers dimanches du mois se font exclusivement entre octobre et mars.

Les animateurs se réservent le droit de modifier ces horaires. Ainsi des périodes d'ouvertures supplémentaires pourront être proposées par l'équipe. A l'inverse, et faute de réservation sur le dernier créneau d'une journée, l'équipe se réserve le droit de fermer les espaces.

Fermeture Annuelle – 3 Semaines en été.

Adhésions

A l'issue d'une séance découverte offerte, les usagers doivent adhérer à la ludothèque. L'adhésion court sur une année scolaire (1^{er} septembre-31 aout).

Pour ce faire, il faut :

- Remplir la fiche d'inscription,
- Valider la lecture et acceptation du présent règlement,
- S'acquitter des frais d'adhésion :
 - Solo - 1 personne - 20€,
 - Duo - 2 personnes - 35€,
 - Famille (2 adultes max – ayant un lien familial avec l'enfant) - 45 €,
 - Professionnels - 50 €.
- Fournir un chèque de caution de 100€ qui permettra d'assurer le retour en bon état des jeux empruntés. (non encaissé sauf dégradation ou non retour)

Une remise de 10€ s'applique pour les usagers déjà adhérents de l'association « La Ronde des Bambins » (centre de loisirs, garderie, crèche).

En l'absence d'adhésion, le visiteur pourra accéder à la ludothèque après achat d'une carte « 10 passages » pour un montant de 25€. Chaque entrée/personne sera déduite de la carte au fur et à mesure. Cette carte ne permet pas l'emprunt de jeu.

Responsabilité

- Les enfants de moins de 11 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'une personne majeure, responsable du/des joueur(s).
- Les adolescents - à partir de 11 ans - venant jouer/emprunter seul reste sous la responsabilité de leur représentant légal, même avec une autorisation parentale fournie au préalable. L'association ne pourrait être tenue pour responsable en cas d'incident/d'accident à la ludothèque ou sur le trajet du domicile.

Jeux m'amuse décline toute responsabilité en cas de vol sur le site (locaux, cour, ...).

L'équipe de la ludothèque est garante du cadre ludique proposé et de l'aménagement en adéquation avec les capacités des usagers, de la sécurité.

Pour autant, chaque accompagnant reste responsable du/des joueurs qu'il accompagne et doit veiller :

- Au respect des règles de vie affiché dans la ludothèque.
- A la vérification et au rangement des jeux et jouets utilisés.

En cas de manque de pièces, détériorations, les usagers sont tenus d'en informer immédiatement l'équipe de la ludothèque qui fera le nécessaire.

Droit à l'image

Dans le cadre des activités de la ludothèque, il est possible que les usagers soient pris en photo/vidéo.

Ces photos pourront être utilisées dans le cadre des différentes publications de l'association « Ronde des Bambins » ou pour diffusion sur le site internet de la ludothèque ou par la presse locale.

Les adhérents n'autorisant pas l'association à diffuser des photos où ils figurent, eux-mêmes ou leurs enfants, doivent le signaler lors de la signature de la fiche de renseignements.

Il est demandé aux accompagnants souhaitant immortaliser la séance de leur joueur en photo ou en vidéo de ne se concentrer que sur ces derniers.

Règlement Général de Protection des Données

Chaque adhérent bénéficie d'un accès à ses données personnelles via son espace Ludomax. Ceci afin de garantir ses droits :

- d'accéder à ses données et d'en obtenir une copie,
- de les rectifier,
- de s'opposer à leur utilisation.

Jouer...

Jeux Sur Place

Le temps d'accueil se divise en plusieurs créneaux.

L'utilisateur s'engage à réserver un créneau avant sa venue sur le site www.jeuxmamuse.fr.

Afin de garantir une expérience de jeu optimale, la jauge de fréquentation est fixée à 35 personnes par créneau d'ouverture public.

Cette jauge est susceptible de varier, à l'appréciation de l'équipe, lors d'événements ponctuels (nombre de personnes accueillies, profil, etc.).

Une privatisation pour des groupes est possible avec une tarification spécifique et une validation préalable par l'équipe de la ludothèque.

L'accès à la ludothèque sur les créneaux « tout public » par les groupes adhérents est limité au 1^{er} créneau des mercredis après-midis (14h-15h30) pour un maximum de 16 enfants/bénéficiaires et leurs accompagnateurs et devra être soumis à validation préalable par les ludothécaires. Cet accès est facturé 1€50 par enfants/bénéficiaires (adhésion en sus).

Lors des ouvertures, la convivialité est de mise et passe par le respect des autres usagers, du matériel et du personnel.

L'équipe invite les accompagnants/adultes à s'investir dans les situations de jeux. Il s'agit de développer des temps partagés autour « d'objets ludiques ». Par ailleurs, l'équipe invite les usagers à limiter l'utilisation du téléphone portable dans les espaces de jeux (sauf photo, vidéo de votre/vos joueur(s)).

Chaque joueur s'engage à ranger les jeux et jouets complets utilisés lors de sa séance.

Prêts de jeux

Emprunt

Afin de bénéficier du service de prêt, les usagers doivent être adhérents à la ludothèque - dossier complet avec un chèque de caution à jour. Au moment de la 1^{ère} adhésion, un crédit d'emprunt de 5€00 est crédité sur le compte de l'utilisateur.

La durée d'emprunt est fixée à 3 jeux/jouets empruntables pour 4 semaines.

Les jeux/jouets empruntables sont réputés complets et en bon état (vérifiés lors de la mise en service, lors du précédent retour).

Cependant, une vérification supplémentaire est possible par l'utilisateur au moment de l'emprunt. Les jeux/jouets empruntés sont sous la responsabilité de l'emprunteur pendant la durée du prêt.

Chaque jeu/jouet bénéficie d'un code prix, déterminé selon sa valeur d'achat. Ainsi l'emprunteur doit

s'acquitter d'une participation symbolique pour chaque emprunt. Les tarifs sont indiqués par des gommettes de différentes couleurs et valable pour la durée de l'emprunt :

- Bleu et vert : 1€00
- Jaune: 2€00
- Rouge: 3€00

Un système de chargement de crédit d'emprunt est mis en place avec un montant minimum de 10€00.

Les consommables des jeux/jouets tels que piles, feutres tableau, pâte à modeler, etc. ne sont pas fournis par la ludothèque et sont à la charge de l'emprunteur.

Retour

Au moment du retour, chaque jeu/jouet est vérifié par un membre de l'équipe avec l'utilisateur :

- Le jeu/jouet est complet, sans détérioration : il est remis en circulation pour un prochain emprunteur éventuel.
- Le jeu/jouet est incomplet : il repart chez l'emprunteur afin qu'il puisse retrouver les éléments manquants et génère une imputation de crédit égale au montant initial de l'emprunt selon le code couleur de prix (dans la mesure où la période d'emprunt est terminée).
- Le jeu/jouet est vraiment détérioré : il est facturé au prix constaté sur les sites de ventes moins une vétusté appréciée par l'équipe ou remplacé à l'identique par le loueur.

Retard

Tout retard supérieur à 7 jours entraîne une imputation automatique de crédit équivalent au prix de l'emprunt initial.

Tout retard supérieur à 37 jours entraîne une seconde imputation automatique de crédit équivalent au prix de l'emprunt initial.

A compter du 69^{ème} jour de retard, le jeu/jouet est considéré comme manquant et le chèque de caution est encaissé.

Location de jeux surdimensionnés / bois

La ludothèque dispose d'un fonds de jeux surdimensionnés / bois qui peuvent être empruntés. Les emprunteurs peuvent consulter le catalogue en ligne sur le site www.jeuxmamuse.fr. La location de ces jeux est soumise à entente préalable avec les ludothécaires (jeux – période et durée de la location, prise et retour des jeux). Elle fait l'objet d'un devis. Une caution est exigée, et est proportionnelle à la valeur commerciale des jeux.

Anniversaire

Il est possible de privatiser la ludothèque dans le cadre d'un moment festif de type anniversaire le samedi de 14h à 15h30 sous réserve d'accord préalable avec la ludothèque (fiche « anniversaire » dûment complétée et validée par l'animateur référent).

Une animation est proposée au public selon l'âge des enfants et le thème retenu (voir fiche réservation).

Bien entendu, les enfants ont également accès à l'ensemble des jeux et jouets mis à leur disposition au sein de la ludothèque, notamment pendant « un temps libre », placé sous la responsabilité de l'adulte accompagnant. A l'issue de la privatisation de l'espace, le public est dirigé dans une salle annexe pour un temps de cadeaux/gouter. Les animateurs conseillent aux familles de terminer l'anniversaire vers 16h15/16h30. Par ailleurs, la présence d'un adulte responsable des enfants est obligatoire pendant toute la durée de la prestation.

Le nombre d'enfant accueillis est fixé à 8 jusqu'à 6 ans, et 12 enfants à partir de 6 ans.

Le tarif est de 120€ (100€ pour les adhérents). Le paiement s'effectue le jour même.

Exclusion

L'équipe de la ludothèque peut être amenée à demander à quiconque ne respectant pas le règlement intérieur de quitter l'établissement. Toute personne qui, par son comportement, ses écrits ou ses propos manifesterait un manque de respect caractérisé du public ou des membres de l'équipe sera expressément invitée à sortir de la ludothèque.

En cas de manquements répétés au règlement ou à une bonne conduite au sein de la ludothèque une exclusion temporaire ou définitive peut être prononcée à l'encontre des usagers. Cette exclusion n'entraîne aucun remboursement.

En cas de dégâts matériels ou corporels causés par un usager, sa responsabilité civile est engagée.

Adhérents Professionnels

Sont nommés « professionnels » les établissements publics, les écoles partenaires, les centres de loisirs, les ephad, les associations, les indépendants travaillant au bénéfice d'un accompagné, les assistants maternelle ou familiaux, etc.

Privatisation à la ludothèque

La privatisation de la ludothèque par les professionnels se fait en dehors des créneaux d'ouverture « tout public » sur demande, devis et validation par l'équipe de la ludothèque.

Le montant de la privatisation est fixé à 100€, pour 35 personnes maximum accueillies (accompagnants compris) et pour une durée d'environ 1h30 (selon profil du public accueilli).

Bien entendu, les demandes particulières des différents professionnels peuvent être étudiées par les ludothécaires afin de proposer le meilleur accueil possible.

L'équipe de la ludothèque s'engage à proposer différents espaces de jeux, sécurisés, adaptés au public accueilli en fonction de ses compétences estimées et selon le degré d'information dont la l'équipe de la ludothèque dispose.

Lors d'une privatisation, le public reste sous la responsabilité du professionnel accompagnant d'origine.

Prêt de jeux

De façon générale le prêt de jeu fonctionne comme pour les particuliers.

Le prêt de jeu se fait si les conditions d'adhésion sont remplies :

- Dossier rempli,
- Adhésion à jour : 50€ par an (du 1er septembre au 31 août),
- Caution : 300€. Dans le cas particulier d'une structure ne pouvant pas émettre un chèque de caution, il sera établi un écrit de la part du professionnel s'engageant à prendre soin des jeux et le cas échéant à financer leur renouvellement/réparation.

Le nombre de jeux empruntable est fixé à 8 pour une durée de 6 semaines, avec une participation identique aux tarifs « tout public ». La structure professionnelle devra nommer un membre de son équipe comme interlocuteur privilégié de la ludothèque dans le cadre de la gestion des emprunts de jeu.

Les jeux/jouets empruntables sont réputés complets et en bon état (vérifiés lors du précédent retour). Cependant, une vérification supplémentaire est possible par l'utilisateur au moment de l'emprunt. Les jeux/jouets empruntés sont sous la responsabilité de l'emprunteur pendant la durée du prêt. Au moment du retour, chaque jeux/jouet est vérifié par un membre de l'équipe avec l'emprunteur.

Retour

Au moment du retour, chaque jeux/jouet est vérifié par un membre de l'équipe avec le professionnel :

- Le jeu/jouet est complet, sans détérioration : il est remis en circulation pour un prochain emprunteur éventuel.
- Le jeu/jouet est incomplet : il repart chez l'emprunteur afin qu'il puisse retrouver les éléments manquants et génère une imputation de crédit égale au montant initial de l'emprunt selon le code couleur de prix (dans la mesure où la période d'emprunt est terminée).
- Le jeu/jouet est vraiment détérioré : il est facturé au prix constaté sur les sites de ventes moins une vétusté appréciée par l'équipe ou remplacé à l'identique par le professionnel.

Retard

Les modalités de gestion des retards sont identiques à celles appliquées pour les particuliers.

Location de jeux en Bois / Surdimensionné

La ludothèque dispose d'un fonds de jeux surdimensionnés / bois qui peuvent être empruntés. Les emprunteurs peuvent consulter le catalogue en ligne sur le site www.jeuxmamuse.fr. La location de ces jeux est soumise à entente préalable avec les ludothécaires (jeux – période et durée de la location, prise et retour des jeux). Elle fait l'objet d'un devis. Une caution est exigée et est proportionnelle à la valeur commerciale des jeux.

Cas particulier d'un assistant maternel ou familial - professionnel particulier

Les professionnels particuliers (assistant maternel ou familial) peuvent venir à la ludothèque avec tous leurs accueillis sur tous les créneaux « tout public » en réservant à l'instar des particuliers. Ils doivent s'acquitter d'une participation de 1€50 par enfant/accueillis.

La caution est ramenée à 100€ pour un emprunt de 3 jeux pour 4 semaines facturés à l'identique des particuliers. Les retards de retour de jeux sont traités de la même façon.

S'ils souhaitent fréquenter la ludothèque à titre personnel – avec leurs propres enfants par exemple – ils sont exemptés d'adhésion (solo / duo / famille).

Le ludobus

Pour permettre à tous de jouer sans limites, notre ludobus se déplace pour une animation ludique accessible à tous les publics. Cette ludothèque itinérante se déplace sur Caen et sa région et s'adresse principalement aux professionnels, aux structures et associations.

Ainsi, associations de parents d'élèves, centres de loisirs, relais d'assistantes maternelles ou encore des centres socio-culturels peuvent faire appel aux services de la ludothèque lors d'une journée festive ou pour créer une animation à destination de leurs publics.

Les activités ludiques que le ludobus peut mettre sur place sont multiples :

- Les jeux surdimensionnés en bois
- Une animation autour des bulles de savons
- Un espace motricité
- Des espaces de jeux en tout genre : jeux de construction, jeux d'imitation, jeux de règles ...

Ces interventions doivent faire l'objet d'un accord préalable (date – horaires – lieu précis de l'intervention – nature de la prestation) et d'un devis validé par la structure commanditaire.

Annulation de la prestation

Annulation en cas de force majeure

La force majeure est un événement qui remplit l'ensemble des caractéristiques suivantes :

- Ne peut pas être prévu (imprévisible),
- Ne peut pas être surmonté (irrésistible),
- Fait extérieur échappant au contrôle de la personne concernée.

Il s'agit essentiellement de situations liées à une météo calamiteuse, à des décisions préfectorales, à Vigie-Pirate, etc.

Dans le cas d'une annulation de la prestation liée à une force majeure, celle-ci sera reportée à une date ultérieure en concertation entre la ludothèque et le commanditaire.

Notons que si la prestation est commencée - à compter du départ du ludobus vers le lieu de l'intervention - elle est facturée dans son entièreté.

Annulation sur décision du commanditaire

Dans le cas où l'annulation est la décision du commanditaire, une indemnité forfaitaire de 75€ sera appliquée.